

Dans un cas, un paiement de \$25,000, représentant la moitié d'une contribution approuvée en 1975-1976, a été versé en 1976-1977 au Musée provincial de la Colombie-Britannique, bien que l'organisation n'ait pas fourni les renseignements budgétaires demandés et qu'elle n'ait pas accepté officiellement les modalités liées à la contribution. L'approbation de la contribution par le Conseil du Trésor était également sous condition que, avant que l'on effectue un paiement, le Secrétaire et des experts-conseils appropriés sur place effectuent l'évaluation du travail déjà accompli par l'organisation à l'aide de fonds des Musées nationaux. Cette évaluation n'a été effectuée qu'en avril 1977. (Para. 12.39, Rapport annuel 1977)